

PROCÈS-VERBAL de la 558^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le 1^{er} décembre, à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations et diffusée sur la page Facebook et sur la chaîne YouTube de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web.

Sont présents(e)s :

Serge Allard, maire
 Valérie Dufour, conseillère district 2
 Maryse Ouellet, conseillère district 3
 Frédéric Vincent, conseiller district 4
 Jean St-Jules, conseiller district 5
 Sylvie Hébert, conseillère district 6
 Cathy Elliott Morneau, conseillère district 7
 Marc Boulianne, conseiller district 8
 Me Sophie Gareau, directrice générale
 Chantale Gilbert, directrice générale adjointe et trésorière
 Me Annie Lafond, notaire, agissant à titre d'assistante-greffière

Sont absents(e)s :

Dave Tremblay, conseiller district 1
 Me Katy Veilleux, greffière

Les membres du conseil présents formant quorum, M. le maire déclare la séance ouverte.

Nomination d'une assistante-greffière pour la 558e séance ordinaire tenue le 1er décembre 2025.

2025-376

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer une assistante-greffière pour agir à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance, en l'absence de la greffière et de l'assistante-greffière en titre;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE Me Annie Lafond, notaire, soit et est nommée assistante-greffière aux fins de la tenue de la 558e séance ordinaire le 1^{er} décembre 2025, et qu'à cet égard elle exerce tous les devoirs de la charge de greffière tels que prévus par la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025.

2025-377

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau;

APPUYÉ par le conseiller Marc Boulianne;

QUE l'ordre du jour de la 558^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30, au lieu habituel des délibérations, diffusée en direct sur la page Facebook et sur la chaîne YouTube de la Ville ainsi qu'en différé sur son site Web, soit et est adopté avec les modifications suivantes:

- Ajout à la rubrique *Questions diverses*: Renouvellement de mandat et nomination des représentants de la Ville au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Val-d'Or.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025.

2025-378

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules;

APPUYÉ par la conseillère Maryse Ouellet;

QUE le procès-verbal de la 557^e séance ordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le lundi 17 novembre 2025 à 19 h 30 au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil municipal au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Règlements.

Adoption du second projet de règlement 2025-42 - Zonage - Usage 2089 - Industrie d'autres produits alimentaires dans la zone 899-la (secteur de la rue Bombardier).

2025-379

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maryse Ouellet;

APPUYÉ par le conseiller Frédéric Vincent;

QUE le second projet de règlement 2025-42 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser l'usage 2089 - *Industrie d'autres produits alimentaires* dans la zone 899-la, soit et est adopté, tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Adoption du règlement 2025-44 permettant l'octroi de permis pour un service de garde éducatif dans la zone 646-Cb en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1).

2025-380

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Boulianne;

APPUYÉ par la conseillère Valérie Dufour;

QUE le règlement 2025-44 permettant l'octroi de permis pour un service de garde éducatif dans la zone 646-Cb en vertu de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (RLRQ, chapitre S-4.1.1), soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Adoption du premier projet de règlement 2025-45 - zonage - Divers usages dans la zone 381-REC (Siscoe)

2025-381

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean St-Jules;

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert;

QUE le premier projet de règlement 2025-45 amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser les usages 7441 - *Marina, port de plaisance et quai d'embarquement pour croisière (excluant les traversiers)*, 7443 - *Station-service pour le nautisme*, 7512 - *Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs)* et 5823 - *Bar à spectacles* dans la zone 381-REC, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Administration et finances.

Attribution des responsabilités respectives au maire et aux membres du conseil pour leur mandat 2025-2029.

Note

Le maire attribue les responsabilités respectives des membres du conseil municipal, à compter de ce jour et pour la durée de leur mandat, de la manière suivante:

SERGE ALLARD, maire

Le maire a la responsabilité transversale de l'ensemble des affaires municipales.

DAVE TREMBLAY, conseiller District 1

Développement socio-économique et territorial

Délégué au Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Représentant de la Ville au Comité d'investissement économique de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Responsable des dossiers économiques

VALÉRIE DUFOUR, conseillère District 2

Développement social

Déléguée à la Commission de développement social

Déléguée à la Commission municipale famille

Déléguée au Comité sur les saines habitudes de vie

Responsable des dossiers de relations avec les Premiers Peuples, nouveaux arrivants et aînés

MARYSE OUELLET, conseillère District 3

Culture et tourisme

Co-déléguée au Conseil local du patrimoine et de la culture

Déléguée au Comité consultatif de toponymie (CCT)

Déléguée-observatrice à l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or

Répondante aux organismes culturels et touristiques

FRÉDÉRIC VINCENT, conseiller District 4

Vie urbaine et MRC

Délégué au Comité arrimage

Délégué au Comité consultatif de sécurité routière et de mobilité (CCSRM)

Délégué au Comité permanent de la Ville de Val-d'Or en matière d'intégration des personnes présentant un handicap ou une incapacité

Co-responsable des dossiers de l'itinérance et du centre-ville

Représentant de la Ville au sein du conseil de la MRC

Représentant de la Ville au Comité consultatif en aménagement du territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or

JEAN ST-JULES, conseiller District 5

Développement socio-économique et territorial

Délégué-observateur à la Corporation de développement industriel de Val-d'Or

Délégué-observateur à Novinor

Délégué-observateur à l'Aéroport régional de Val-d'Or (ARVO)

Délégué-observateur à l'Office municipal d'habitation de Val-d'Or

Représentant de la Ville de Val-d'Or au Comité consultatif agricole de la MRC de La Vallée-de-l'Or

Responsable des dossiers du logement et de l'agriculture

SYLVIE HÉBERT, conseillère District 6

Environnement et patrimoine

Mairesse suppléante

Déléguée au Comité consultatif en environnement (CCE)

Déléguée-observatrice à Taxibus et à Transport La Promenade

Co-déléguée au Conseil local du patrimoine et de la culture

Responsable du dossier de la gestion des eaux de la Ville de Val-d'Or

Répondante au Village minier de Bourlamaque et à la Cité de l'Or

CATHY ELLIOTT MORNEAU, conseillère District 7

Vie urbaine

Déléguée-observatrice aux Avenues d'la 3

Co-responsable des dossiers de l'itinérance et du centre-ville

Répondante au Marché public de la Vallée-de-l'Or

MARC BOULIANNE, conseiller District 8

Sports et plein air

Délégué au Comité consultatif sur les espaces récréatifs, sportifs et culturels extérieurs (CCR)

Répondant aux organismes sportifs, de plein air et à la SPCA

Approbation de la liste des salaires versés et comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2025.

2025-382

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Valérie Dufour,

APPUYÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau.

QUE la liste des salaires versés ainsi que des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2025, telle que ci-dessous détaillée et totalisant 12 458 435,39 \$ (certificat de crédits suffisants no 236), soit et est approuvée telle que préparée.

DESCRIPTION	MONTANT
Salaires versés (périodes 20, 21 & 22)	1 607 915,93 \$
Chèques émis (183777 à 183975)	1 332 188,96 \$
TEF émis (T19994 à T20312)	7 262 052,54 \$
Comptes à payer	2 256 277,96 \$
TOTAL :	12 458 435,39 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Dépôt du résultat de l'adjudication par le ministre des Finances pour l'émission d'obligations au montant de 1 566 000 \$.

Dépôt

La trésorière dépose la décision du ministre des Finances concernant l'adjudication de l'émission d'obligations de la Ville, au montant 1 566 000 \$ le 20 novembre 2025, tel qu'autorisé par l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* et par la résolution 2008-550 adoptée par le conseil municipal le 3 novembre 2008.

Autorisation à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2026.

2025-383

ATTENDU QUE le programme *Emplois d'été Canada* fait partie de la *Stratégie emploi et compétences jeunesse*, qui est l'engagement du gouvernement du Canada à aider les jeunes, en particulier ceux qui font face à des obstacles à l'emploi, à obtenir l'information et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes dont ils ont besoin pour réussir leur transition vers le marché du travail.

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande de subvention pour l'édition 2026 de ce programme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau,

APPUYÉ par la conseillère Valérie Dufour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal autorise le Service des ressources humaines à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada* pour l'embauche d'étudiants pour la période estivale sur son territoire.

QUE Mme Audrey Chiasson-Bertrand, technicienne au Service des ressources humaines, soit et est désignée mandataire autorisée à signer et à soumettre, pour et au nom de la Ville, cette demande d'aide financière ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Approbation des prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2026.

2025-384

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert;

APPUYÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau;

QUE les prévisions budgétaires de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc., pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2026, montrant des revenus de 725 915 \$ et des dépenses de 725 915 \$, soient et sont approuvées telles que présentées.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Délégations, représentations et nominations.

Désignation de membres du conseil municipal pour agir comme délégué sur divers comités consultatifs et conseil d'administration.

2025-385

ATTENDU QU'à la suite de l'attribution des responsabilités respectives au maire et aux membres du conseil pour leur mandat 2025-2029, il y a lieu d'adopter une résolution pour la nomination des membres du conseil sur divers comités et conseil d'administration dont les règles de régie interne ou règlements constitutifs exigent une telle résolution;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Valérie Dufour;

APPUYÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE soit adoptées les attributions suivantes:

- Dave Tremblay, délégué au comité consultatif en urbanisme, pour la durée de son mandat actuel de conseiller municipal;

- Maryse Ouellet, déléguée au comité consultatif en toponymie, pour la durée de son mandat actuel de conseillère municipale;

- Frédéric Vincent, délégué au comité consultatif de sécurité routière et de mobilité, pour la durée de son mandat actuel de conseiller municipal;

- Sylvie Hébert:

- déléguée au comité consultatif en environnement, pour la durée de son mandat actuel de conseillère municipale;
- déléguée au conseil d'administration du Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue, pour un mandat d'une durée d'un an;

- Marc Boulianne, délégué au comité consultatif sur les espaces récréatifs, sportifs et culturels extérieurs, pour la durée de son mandat actuel de conseiller municipal.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Appels d'offres, soumissions et octrois de contrats.

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à des services professionnels pour l'analyse des eaux usées pour l'année 2026 et octroi du contrat, s'il y a lieu.

2025-386

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relatif à des services professionnels pour l'analyse des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la Ville pour l'année 2026;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des trois entreprises invitées ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Eurofins EnvironeX (EUROFINS ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX CANADA Inc.)	18 245,75 \$
H2Lab Inc.	16 020,00 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert;

APPUYÉ par la conseillère Maryse Ouellet;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à des services professionnels pour l'analyse des eaux usées sur l'ensemble du territoire de la Ville pour l'année 2026 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir H2Lab Inc., pour un montant de 16 020,00 \$, excluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à des services professionnels pour l'analyse de l'eau potable pour l'année 2026 et octroi du contrat, s'il y a lieu.

2025-387

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant des services professionnels pour l'analyse de l'eau potable sur l'ensemble du territoire pour l'année 2026;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux des trois entreprises invitées à soumissionner ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Eurofins Environex (EUROFINS ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX CANADA Inc).	31 786,40 \$
H2lab Inc.	35 986,50 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert;

APPUYÉ par le conseiller Frédéric Vincent;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives aux services professionnels pour l'analyse de l'eau potable sur l'ensemble du territoire pour l'année 2026 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Eurofins Environex (EUROFINS ESSAIS ENVIRONNEMENTAUX CANADA Inc.), pour un montant de 31 786,40\$, excluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Octroi de gré à gré d'un contrat de services professionnels relatifs au remplacement de l'unité de déshumidification à la piscine municipale Oriel-Riopel.

2025-388

ATTENDU QUE la Ville doit procéder au remplacement de l'unité de déshumidification (Desert Air) à la piscine municipale Oriel-Riopel;

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de prix pour la conception des plans et devis, une seule firme a déposé une proposition, soit Stantec Experts-conseils Ltée (ci-après appelée: Stantec) pour la somme de 24 750 \$;

ATTENDU QUE le contrat a été conclu de gré à gré conformément à l'article 11.1 du règlement 2018-12 sur la gestion contractuelle ainsi qu'au règlement 2020-14 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE dès la mise en oeuvre, il fut rapidement constaté que des ajustements devaient être réalisés afin de mener à bien ce projet, ainsi que la nécessité de confier la surveillance des travaux à une expertise externe afin de garantir leur conformité;

ATTENDU QUE Stantec a soumis à la Ville un avenant à sa proposition afin d'inclure la surveillance partielle de chantier permettant d'assurer le suivi technique de l'installation et la conformité au devis, au montant de 25 000 \$; de sorte que la valeur du contrat total s'élève finalement à la somme de 49 750 \$, excluant les taxes;

ATTENDU QU'il est opportun pour la Ville d'octroyer cet avenant au contrat sans autre invitation à soumissionner auprès d'autres firmes, étant donné que Stantec a réalisé les plans et devis, connaît et maîtrise bien ce dossier et possède l'expertise nécessaire afin d'assurer la surveillance de ces travaux, et qu'il est par conséquent plus avantageux pour la Ville de procéder ainsi conformément à l'article 11.2.4 du règlement 2018-12 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Boulianne;

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal autorise l'octroi à Stantec, du contrat de services professionnels visant la conception et la surveillance partielle des travaux, relatif au remplacement de l'unité de déshumidification (Desert Air) à la piscine Oriel-Riopel, au montant de 49 750 \$, excluant les taxes.

QUE M. Hendrix Gingras McFadden, directeur du Service des bâtiments, soit et est autorisé à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Ratification de l'octroi de gré à gré d'un contrat pour le remplacement d'un contrôleur de chlore et de pH à la piscine municipale Oriel-Riopel.

2025-389

ATTENDU QUE la Ville a dû procéder rapidement au remplacement d'un contrôleur de chlore et de pH à la piscine Oriel-Riopel;

ATTENDU QU'à la suite d'une demande de prix, lequel avait initialement été estimé en deçà de 25 000 \$, la Ville a reçu une seule soumission de A.S.I. Expert Aquatique, aux montants de 36 362,99 \$ pour l'équipement incluant l'installation et la formation et de 4 172,45 \$ pour le déplacement aux fins de l'évaluation du site et des travaux;

ATTENDU QUE, puisque le remplacement de l'équipement devait être réalisé sans délai et coordonné avec d'autres travaux prévus à la piscine, afin de ne pas compromettre son bon fonctionnement ni la qualité de l'eau, la directrice générale a procédé à l'octroi de ce contrat conformément aux pouvoirs qui lui sont attribués par les règlements de gestion contractuelle et de délégation budgétaire de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Boulianne,

APPUYÉ par la conseillère Valérie Dufour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal ratifie l'octroi à A.S.I. Expert Aquatique du contrat relatif au remplacement du contrôleur de chlore et de pH à la piscine Oriel-Riopel, aux montants de 4 172,45 \$ pour le déplacement et de 36 362,99 \$ pour l'équipement, incluant les taxes.

QUE M. Hendrix Gingras McFadden, directeur du Service des bâtiments, soit et est autorisé à signer tout document nécessaire afin de donner plein effet aux présentes résolutions.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Aménagements et urbanisme.

Diverses interventions en matière de circulation et sécurité routière.

2025-390

ATTENDU QUE le comité consultatif de sécurité routière et de mobilité (CCSRM) recommande diverses interventions en matière de sécurité et de circulation;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec les recommandations du CCSRM;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vincent;

APPUYÉ par la conseillère Maryse Ouellet;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal décrète les interventions ci-dessous énumérées et autorise la mise en place de la signalisation appropriée :

- ajouter le marquage au sol de la ligne d'arrêt et de la traverse piétonne, ainsi que peindre la bordure du trottoir en jaune afin de rendre visible l'interdiction de stationnement prévue au *Code de la sécurité routière* à l'intersection de la rue Roméo-Dumais et de la 6^e Rue (résolution 2025-11-104 du CCSRM);
- procéder au marquage au sol, à l'ajout de la signalisation de la traverse piétonne et prévoir un aménagement, dans le cadre des projets pilotes transitoires, afin de tester de nouvelles configurations favorisant la sécurité et la visibilité des piétons à l'intersection de l'avenue des Érables et de la 6^e Rue (résolution 2025-11-105 du CCSRM).

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Appui au CSSOB pour demander au MTMD l'installation d'un panneau annonçant l'arrêt d'un autobus scolaire à proximité du 220, route des Campagnards.

2025-391

ATTENDU QUE le centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) souhaite que soit installé un panneau annonçant l'arrêt d'un autobus scolaire à proximité de l'immeuble connu comme étant le 220, route des Campagnards;

ATTENDU QUE cette route est sous la juridiction du ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD) et que le CSSOB doit plutôt adresser sa demande à celui-ci;

ATTENDU QUE le comité consultatif de sécurité routière et de mobilité (CCSRM) recommande au conseil municipal d'appuyer le CSSOB dans ses démarches auprès du MTMD;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Frédéric Vincent,

APPUYÉ par la conseillère Jean St-Jules,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville appuie le CSSOB dans ses démarches auprès du MTMD afin que soit installé un panneau annonçant l'arrêt d'un autobus scolaire à proximité de l'immeuble connu comme étant le 220, route des Campagnards.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Autres.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

Dépôt

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire ainsi que les conseillers et conseillères, ont tous déposé devant le conseil municipal une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires respectifs.

Approbation d'un projet pilote de modification de l'horaire de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc.

2025-392

ATTENDU QUE Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. désire modifier ses horaires afin de répondre à la demande de ses utilisateurs d'augmenter ses heures de services en soirée les lundis, mardis et mercredis, ainsi que la fin de semaine, le tout aux termes d'un projet pilote de six mois à compter du mois suivant l'adoption de cette proposition par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette proposition;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert;

APPUYÉ par le conseiller Frédéric Vincent;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal adopte la proposition de Corporation Taxibus de Val-d'Or inc. de procéder à un projet pilote de six mois à compter du mois suivant l'adoption de la présente résolution afin de modifier ses horaires de façon à augmenter ses heures de services en soirée les lundis, mardis et mercredis, ainsi que la fin de semaine, tel qu'indiqué au tableau soumis par l'organisme, lequel demeure annexé à la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Dénomination de la salle de spectacles située dans la Polyvalente Le Carrefour.

2025-393

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre la Ville et Télébec S.E.C. (au droit de Bell Canada) relative à la commandite et la dénomination de la salle de spectacles située dans la Polyvalente Le Carrefour et actuellement connue sous le nom *Théâtre Télébec*, arrive à échéance le 31 décembre 2025 et qu'elle ne sera pas renouvelée;

ATTENDU QU'aux termes de sa résolution 2025-341, le conseil municipal créait un comité externe dont le mandat consistait à recommander un nouveau nom tout en considérant d'éventuelles opportunités de commandite;

ATTENDU QU'à la suite des travaux et des recommandations du comité, le conseil municipal souhaite retenir l'option proposée à l'effet d'adopter un nom neutre, assurant une stabilité, auquel s'ajouterait le nom d'un partenaire privé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maryse Ouellet;

APPUYÉ par le conseiller Jean St-Jules;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil municipal statue de dénommer la salle de spectacles située dans la Polyvalente Le Carrefour du nom de ***Théâtre Le Carrefour***, considérant qu'il fait référence au premier nom attribué à cette salle, soit Auditorium Le Carrefour, qu'il facilite le repérage de l'emplacement de la salle et pourra facilement être associé à un partenaire financier.

QUE la greffière ou sa représentante légale, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution s'il y a lieu, afin de procéder à ce changement de nom.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Orientation relative à la phase 5 des travaux de revitalisation du centre-ville.

2025-394

ATTENDU QUE la Ville de Val-d'Or réalise un important projet de revitalisation du centre-ville, incluant la réfection complète des infrastructures souterraines et le réaménagement de surface de la 3^e Avenue;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens et commerçants ont exprimé, au cours des derniers mois, leur insatisfaction à l'égard de la configuration en stationnements parallèles, notamment en raison de la diminution du nombre de cases disponibles et de la difficulté accrue des manœuvres;

ATTENDU QUE la configuration de cases de stationnements en épis (45 degrés), combinée aux cases en parallèle de l'autre côté de la rue, comme celle réalisée à la phase 2, permet d'augmenter le nombre de cases de stationnements tout en facilitant les manœuvres automobiles;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite répondre aux préoccupations exprimées par la population et démontrer son engagement à favoriser un centre-ville accessible, attractif et dynamique;

ATTENDU QUE le maire a présenté les enjeux ainsi qu'une esquisse du projet de réaménagement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau;

APPUYÉ par le conseiller Frédéric Vincent;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QU'il est résolu que le conseil municipal:

- choisit le concept d'aménagement comportant une configuration "parallèle-épis", avec des cases de stationnements en parallèle du côté nord de la 3^e Avenue et des cases de stationnements en épis (45 degrés) du côté sud, pour la 5^e phase de la revitalisation du centre-ville;

- vise par ce changement d'orientation, à augmenter le nombre de cases de stationnements disponibles, faciliter les manœuvres, soutenir l'activité commerciale et témoigner de la volonté du conseil municipal de répondre aux attentes des citoyens et citoyennes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Questions diverses.

Renouvellement de mandat et nomination des représentants de la Ville au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Val-d'Or.

2025-395

ATTENDU QUE les mandats des deux représentantes de la Ville sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Val-d'Or (ci-après appelé: OMH) sont échus;

ATTENDU QUE Mme Karen Busque a confirmé son intérêt à ce que son mandat soit reconduit;

ATTENDU QU'à la suite du départ de l'autre représentante, le conseil municipal doit également procéder à la nomination d'une seconde personne;

ATTENDU QUE M. Benjamin Turcotte a manifesté son intérêt et que les membres du conseil sont en accord avec cette candidature;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Valérie Dufour;

APPUYÉ par la conseillère Maryse Ouellet;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le mandat de Karen Busque à titre d'administratrice représentante de la Ville au sein du conseil d'administration de l'OMH de Val-d'Or soit et est reconduit pour une période de trois ans débutant le 1^{er} décembre 2025.

QUE le conseil municipal nomme Benjamin Turcotte à titre d'administrateur représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'OMH de Val-d'Or pour une période de trois ans débutant le 1^{er} décembre 2025.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Correspondance.

Note

La conseillère Maryse Ouellet fait la lecture d'une lettre reçue du ministre de la Culture et des Communications annonçant l'octroi d'une aide financière maximale de 140 500 \$ pour couvrir une partie des frais liés à l'acquisition de ressources documentaires.

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

Levée de la séance.

2025-396

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cathy Elliott Morneau;

APPUYÉ par le conseiller Marc Boulianne;

QUE la séance soit levée.

"ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ"

Et la séance est levée à 20 h 14.

Approuvé le 15-12-2025

Résolution 2025-405

Signé _____
Serge Allard, maire

Signé _____
Annie Lafond, notaire

Assistante-greffière

Résolution 2025-392
Annexe

Heure	Présentement			Proposition
	Lun au merc	Jeu- Ven	Sam et Dim	Semaine entiere
06 h 30	x	x	x	x
07 h 00	x	x	x	x
07 h 30	x	x	x	x
08 h 00	x	x	x	x
08 h 30	x	x	x	x
09 h 00	x	x	x	x
09 h 30	x	x	x	x
10 h 00	x	x	x	x
10 h 30	x	x		x
11 h 00	x	x	x	x
11 h 30	x	x		x
12 h 10	x	x	x	x
12 h 40	x	x	x	x
13 h 10	x	x	x	x
13 h 40	x	x	x	x
14 h 00	x	x	x	x
14 h 30	x	x		x
15 h 00	x	x	x	x
15 h 30	x	x		x
16 h 10	x	x	x	x
16 h 40	x	x	x	x
17 h 10	x	x	x	x
17 h 40	x	x	x	x
18h 10	x	x	x	x
19 h 10	x	x		x
19h 40		x		x
20 h 10		x		x
21 h 10		x		x
21 h 40		x		x
22 h 10		x		x
22 h 30		x		x